

REGLEMENT DE JEU CONCOURS– « Ensemble au soleil »

CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les conditions et modalités du concours (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion de La Rosée Cosmétiques (ci-après « la Société Organisatrice »), entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Présentation du Jeu

Société Organisatrice :

LA ROSEE COSMETIQUES (ci-après « la Société Organisatrice » ou « LA ROSEE »), société par actions simplifiée au capital de 56.982 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 800 064 230, dont le siège social est situé 16 rue du Plat 69002 Lyon (ci-après « LA ROSEE » ou « La Société Organisatrice») organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat en partenariat avec **la marque ALBERTINE** dont les informations légales sont indiquées ci-dessous :

- **La société FILLES DE BELLEVILLE**, SAS dont le siège social est 11 rue du Fronton quartier de la cité des forges 40220 à Tarnos, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numero 502 332 000 exerçant son activité sous **la marque « ALBERTINE »**

Le présent Règlement est accessible sur le site : <https://www.larosee-cosmetiques.com/blogs/la-rosee/concours-ensemble-au-soleil>

Le Règlement détermine les conditions et modalités du Jeu.

Article 2. Calendrier du concours

Durée : 8 au 18 juin 2024. A partir de 9 heures le 8 juin et 23h59 le 18 juin 2024 (ci-après la « Durée »).

Article 3. Conditions de participation

3.1 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique âgée au minimum de dix-huit (18) ans à la date du démarrage du Jeu, résidant en France métropolitaine (ci-après le ou les « Participant(s) ») et disposant d'un accès à internet ainsi qu'une adresse électronique valide.

3.2. La participation au Jeu est strictement personnelle. Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Jeu pendant la Durée.

3.3 Sont exclus de toute participation au présent Jeu que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des marques participantes ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration et l'organisation de ce Jeu.

3.4. En participant au Jeu, le Participant accepte purement et simplement le présent Règlement. Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion la Société Organisatrice entraîner la disqualification du Participant au Jeu mais également le priver du lot qu'il aura pu gagner.

Article 4. Modalités de participation

Ce Jeu se déroule **exclusivement** sur le site : www.larosee-cosmetiques.com via l'url :

Pour participer au Jeu, les Participants doivent :

- Se rendre sur le site www.larosee-cosmetiques.com ;
- Remplir le formulaire d'inscription en s'assurant de remplir correctement les champs (email, nom, prénom) ;
- Accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du Règlement ;
- S'inscrire à **la newsletter d'une ou des marques participantes.**

La participation au Jeu ne sera pas validée si les champs du formulaire d'inscription sont incomplets, inexacts ou erronés ou si l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes n'a pas été réalisée. Dans ce cas, la participation sera nulle et le Participant ne pourra pas prétendre au bénéfice d'une dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant les coordonnées des Participants (notamment si une fraude est suspectée) et l'inscription à la newsletter de La Rosée et/ou d'Albertine.

D'une manière générale, toute tentative de fraude, triche ou de participation déloyale entraînera la nullité de la participation (la Société Organisatrice ayant par ailleurs la possibilité de poursuivre le Participant).

Article 5. Lot

Le lot est constitué de plusieurs dotations formant **un seul et même lot** (ci-après le « Lot ») à savoir :

- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € TTC à utiliser sur le site de La Rosée Cosmétiques ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € TTC à utiliser le site d'ALBERTINE.

Le Lot sera attribué à un seul Gagnant et utilisable sur les sites de La Rosée Cosmétiques et Albertine. Pour ce faire, le Gagnant devra se rendre sur les sites de La Rosée Cosmétiques et sur le site d'Albertine pour utiliser ses bons. Les bons cadeaux devront être utilisés en une seule commande par site du montant total du bon. Le Gagnant aura la possibilité de commander l'ensemble des produits disponibles sur le site sauf les cartes cadeaux.

Le Lot est personnel et nominatif de tel sorte qu'il ne peut être ni cédé à un tiers, ni échangeable, ni remboursable en numéraire. Il ne peut être revendu par n'importe quel canal de vente.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice ainsi que la Marque partenaire ALBERTINE se réservent le droit de remplacer le Lot (et/ou les dotations constituant le Lot) gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6. Désignation du Gagnant

Un tirage au sort sera effectué à l'issue de la période de Jeu par la Société Organisatrice afin de désigner le gagnant (ci-après le « Gagnant ») du lot.

Le Gagnant sera contacté à l'adresse email utilisée pour l'inscription dans un délai de 7 jours ouvrés suivant le tirage au sort. Le Gagnant devra répondre à ce mail et à la suite il recevra son Lot par e-mail. Tout Gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un autre Gagnant.

Article 7. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce Jeu, la Société Organisatrice est amenée à traiter des données personnelles (ci-après « Données Personnelles ») des Participants du Jeu notamment les noms, prénoms, adresses emails et pour le Gagnant son numéro de téléphone le cas échéant. Les données personnelles collectées seront utilisées pour les finalités suivantes :

- la participation des Participants au Jeu et notamment l'inscription, l'attribution et l'envoi par email du Lot au Gagnant (exécution du contrat) ;
- l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes au Jeu (l'inscription à une newsletter étant une condition de la participation au Jeu). Pour ce faire la Société Organisatrice sera amenée à transférer les noms, prénoms et emails des Participants à la société FILLES DE BELLEVILLE lorsque les Participants auront choisi de s'inscrire à la newsletter de la Marque ALBERTINE.;

les données personnelles des Participants et du Gagnant seront traitées conformément aux prescriptions légales en vigueur (notamment la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 ainsi que le Règlement Européen relative sur la Protections des Données Personnelles dit « RGPD ») et conformément à la politique de LA ROSEE accessible en ligne sur le lien suivant : <https://www.larosee-cosmetiques.com/policies/politique-de-confidentialite> (sous réserve des données personnelles collectées pour l'envoi de la newsletter ALBERTINE qui seront transmises à la société FILLES DE BELLEVILLE. Cette dernière sera responsable de leur traitement jusqu'à la désinscription des Participants à sa newsletter conformément à sa politique de confidentialité accessible en ligne sur le lien suivant : <https://www.albertine-swim.com/legales/mentions-legales>).

Pour le reste des données collectées dans le cadre de la participation au Jeu, la Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, conservera les Données Personnelles pendant toute la durée du Jeu jusqu'à la réception du Lot par le Gagnant, prolongée d'une durée raisonnable afin d'exécuter la suppression ou l'anonymisation des données.

La Société Organisatrice conservera les Données Personnelles (noms, prénoms, emails) du Participant si celui-ci a sélectionné la newsletter de la Société Organisatrice jusqu'à la désinscription du Participant à la newsletter.

Pour toute demande ou exercice des droits, le Participant peut contacter la Société Organisatrice par email à contact : contact@larosee-cosmetiques.com pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, effacement, limitation et de portabilité.

Si le Participant considère que ses droits ne sont pas respectés, il peut également déposer une réclamation auprès d'une autorité de protection des données compétente et notamment la CNIL.

Article 8. Stipulations diverses

8.1. Toute participation non conforme aux dispositions du Règlement sera nulle (aucune dotation ne sera attribuée).

8.2. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si le site internet duquel le Jeu est accessible est momentanément indisponible ou si le Jeu ne peut pas se dérouler dans les conditions prévues du fait notamment de dysfonctionnements des réseaux informatiques ou connexion Internet, de défaillances techniques ou anomalies de quelque nature que ce soit occasionnées sur le système du Participant et aux données qui y sont stockées.

Une fois le Lot délivré par email, le Gagnant en sera seul responsable et la Société Organisatrice et ses partenaires ne pourront pas être tenus responsables de dommages directs ou indirects résultant de la perte ou du vol du Lot ainsi que d'éventuels retards ou difficultés résultant notamment des services postaux et services de livraison.

8.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et à disqualifier tout Participant qui participerait au Jeu de manière déloyale ou frauduleuse ou tenterait de porter atteinte au déroulement du Jeu.

8.4. La Société Organisatrice se réserve le droit, d'annuler, suspendre ou modifier le Jeu pendant son déroulement, notamment en cas de survenance d'un évènement de force majeure, ainsi que tout autre évènement empêchant le déroulement du Jeu.

Article 9. Droits de Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs titulaires respectifs et ne sauraient être reproduits ou utilisées de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse et écrite de ces derniers sous peine de poursuites judiciaires.

Article 10. Dispositions diverses

Toute participation au Jeu vaut acceptation du présent Règlement. Ce Règlement est soumis au droit français.

Toute réclamation relative au Jeu doit être adressé à l'adresse suivante : contact@larosee-cosmetiques.com

Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable relève de la compétence des Tribunaux de Lyon.